



Communiqué de presse

Lyon le 02 avril 2025

SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD-CADRE POUR LA PERIODE 2025-2027 ENTRE A.D.I.VALOR ET LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, et Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR, ont signé le 2 avril 2025 un nouvel accord-cadre pour la période 2025 à 2027.

Cet accord confirme la volonté partagée de poursuivre la coopération matérialisée par un accord-cadre entre le Ministère et A.D.I.VALOR depuis 2018, en approfondissant les échanges et les actions communes afin de consolider l'excellence et l'exemplarité de l'agriculture française dans la gestion de ses déchets de l'agrofourniture.

Des objectifs communs et des engagements partagés

A.D.I.VALOR et ses partenaires d'une part, le Ministère et les services concernés d'autre part, souhaitent concrétiser à travers cet accord-cadre les actions en cours de développement pour :

- **Consolider les bonnes pratiques en matière de gestion de la fin de cycle de vie d'intrants agricoles**
- **Développer des solutions durables de gestion de la fin de cycle de vie d'autres intrants agricoles**
- **Prendre en compte la gestion de la fin de cycle de vie d'intrants agricoles dans les politiques publiques**
- **Encourager le développement d'une économie circulaire**
- **Encourager la réduction et le réemploi des déchets liés aux intrants agricoles**
- **Sensibiliser les exploitants agricoles, actuels et futurs, à la gestion des déchets d'agrofourniture.**

Pour atteindre ces objectifs, l'accord-cadre contient des engagements entre le Ministère et A.D.I.VALOR qui permettent notamment d'améliorer les taux de collecte, d'aider à la résolution des difficultés de réalisation des opérations, de renforcer la formation et la sensibilisation des agriculteurs, ou encore d'approfondir le suivi et l'analyse des données.

Un marqueur fort de l'implication de toute la filière

L'implication de tous les acteurs - **agriculteurs, distributeurs et industriels** - font de la filière française une référence reconnue au niveau mondial par ces résultats de collecte et de recyclage.

Dans le contexte agricole actuel, couplé à une conjoncture difficile pour le secteur du recyclage, l'appui des pouvoirs publics est d'autant plus important.

Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR : *« Les engagements renouvelés par cet accord nous permettront de nourrir les résultats exemplaires, avec plus de 102 000 tonnes collectées en 2024, de la filière dans la gestion de ses déchets. Ceci tout en développant de nouvelles actions au bénéfice des productions et de l'environnement, en valorisant davantage les actions des agriculteurs-recycleurs ».*

Annie GENEVARD, Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire *« Je suis fière de soutenir l'implication des acteurs dans la collecte et la valorisation des déchets des exploitations agricoles, au lendemain d'un conseil de la planification écologique qui a souligné l'importance d'un plan d'action pour le recyclage du plastique. L'éco-conception et le réemploi sont des axes forts d'innovation agricole, essentiels pour les filières, leur compétitivité et leur engagement en faveur de la performance environnementale. »*

A propos d'A.D.I.VALOR

A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole depuis 2001.

300 000 agriculteurs trient, préparent et ont apporté 102 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés en 2024. 1 300 opérateurs de collecte (principalement coopératives et négociants agricoles) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes.

Plus de 550 metteurs en marché, industriels ou importateurs, contribuent au financement de la filière, via une éco-contribution spécifique.

Actionnaires A.D.I.VALOR : ARES (Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences) ; Chambres d'Agriculture France (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) ; COVADA (Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles) ; CPA (Comité français de la Plasticulture et de l'Agroenvironnement) ; FNA (Fédération du Négoce Agricole) ; FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) ; InVivo (Union des Coopératives agricoles) ; La Coopération Agricole (Représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles) ; SEPH (Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène) ; SOVEEA (Société de Valorisation des Éco-actions des Engrais et Amendements).

Pour en savoir plus : www.adivalor.fr, [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [YouTube](#)

Contact presse : Agence Communicante

Antoine MONNIER – antoine.monnier@communicante.fr – 06 73 80 93 65